

# Enjeux

AFNOR  
NOVEMBRE  
2016  
N° 369

## Actualité

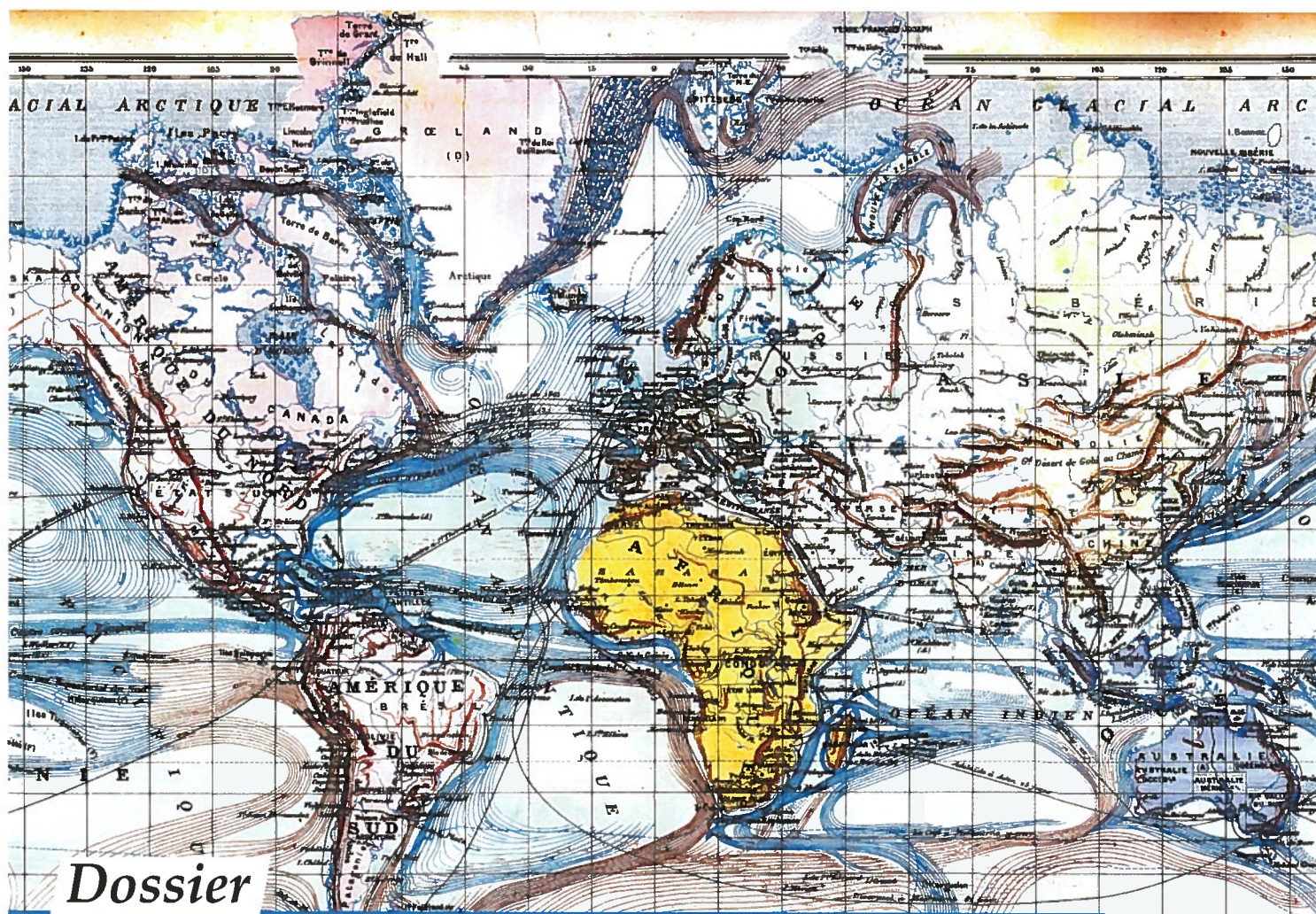
Une norme pour structurer le développement durable à l'échelle d'un territoire

## Management

Industrie automobile : une nouvelle version de la spécification IATF 16949

## Guide

Traçabilité des transactions : la blockchain, vers une nouvelle révolution



Dossier

**38** TTIP, TPP, CETA...  
QU'ATTENDRE DES ACCORDS  
DE LIBRE-ÉCHANGE ?

# Une norme pour structurer le développement durable des communautés

La parution de la version française de la norme Iso 37101 est imminente. Celle-ci spécifie les exigences pour mettre en œuvre un système de management permettant d'intégrer le développement durable à l'échelle d'un territoire.

Une norme chapeau dans un univers riche en référentiels.

Par Marie-Claire BARTHET

**D**e nombreuses initiatives pour promouvoir un nouveau mode de développement urbain se développent dans le monde depuis plusieurs années. Ces actions donnent lieu à la production de référentiels, guides, méthodes, indicateurs et valorisation des bonnes pratiques. « Il existe une multitude de documents au niveau local, régional, national, européen et international », confirme Étienne Cailleau, chef de projet Afnor. Certains ont le statut de normes nationales, au Royaume-Uni ou en Suède par exemple, d'autres sont des référentiels privés de certification, comme HQE Aménagement, d'autres encore des guides de bonnes pratiques ou des boîtes à outils, comme le Référentiel européen sur les villes durables. « Pour autant, il n'existait aucune norme de système de management dédiée à l'échelle territoriale », ajoute-t-il.

Si les documents existants ont des objectifs souvent comparables, ils suivent des approches différentes et utilisent des terminologies divergentes. « Il y a quatre ans, le ministère de l'Environnement avait demandé un audit sur les référentiels dédiés à la ville durable,

indique Christian Lévy, président de la commission de normalisation Villes et territoires durables et intelligents. Ils étaient déjà beaucoup trop nombreux et en augmentation exponentielle. Une inflexion était devenue nécessaire pour passer à un stade plus opérationnel, fondée sur un cadre partagé de définition du développement urbain durable permettant les échanges d'expériences –

forcément spécifiques en fonction de chaque ville. Forts de ce constat, nous avons préconisé qu'Afnor amplifie son action à l'international. » En 2012, sous impulsion française, l'Iso met en place le premier comité de normalisation internationale dédié à une approche territoriale du développement durable, le comité technique Iso/TC 268 Aménagement durable, devenu depuis Aménagement durable des villes et des collectivités. La France pilote les travaux sur la future Iso 37101 Développement durable des communautés territoriales – système de management pour le développement durable – exigences et lignes directrices pour son utilisation.

## UNE RÉELLE VALEUR AJOUTÉE

« Cette norme porte sur l'interaction entre une communauté humaine et son territoire, expose Christian Lévy. C'est d'une part une norme de



Gui Yong Nian – Fotolia

Des villes commencent à s'approprier cette nouvelle norme, comme Hangzhou, en Chine, où l'Iso/TC 268 s'est réuni cette année.



Manfredrey - Fotolia

Norme générale de management, l'Iso 37101 sera appuyée par des guides d'application.

système de management qui définit les différentes étapes pour s'assurer qu'un programme ou un projet contribue au développement durable de son territoire, basée sur un cycle plan do check act dans une perspective d'amélioration continue. Et d'autre part un cadre de méthode international qui définit des domaines d'action contribuant à l'atteinte des six finalités d'un développement territorial durable. Ce cadre permet ensuite à chaque communauté d'élaborer ses propres plans d'action et ses indicateurs de performance, lui laissant le soin de construire les réponses adaptées en fonction de son territoire. » « Cet outil méthodologique permet de s'organiser, ajoute Étienne Cailleau. Les finalités et domaines d'action identifiés dans la norme rejoignent les objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations unies. »

« Cette norme permet de structurer le questionnement des villes par rapport aux enjeux qu'elles rencontrent, déclare Isabelle Venduvre, responsable normalisation de Suez. Les villes doivent se l'approprier. En tant que société de services, nous les accompagnons dans la collecte et le traitement de déchets, la distribution d'eau,

le traitement des eaux usées... » La norme offre à une collectivité la possibilité de soulever les bonnes questions de façon intelligente. « Les élus se posent des questions simples – même si les réponses sont complexes ; la norme expose en six points les thématiques auxquelles ils vont être confrontés, et à travers ces six finalités, elle renvoie à un certain nombre d'objectifs, de domaines d'action. Cette norme est structurante, c'est sa plus grande force », considère Isabelle Venduvre. Elle va permettre à des services cloisonnés (espaces verts et services de l'eau, par exemple) de mieux travailler ensemble, favoriser les transversalités. « C'est un outil de dialogue pour la ville. Elle aide les décideurs et pose le cadre des discussions. Pour que la thématique développement durable s'impose, il faut qu'elle soit poussée par les élus, puis par les services techniques. »

« C'est une norme peu prescriptive, sauf pour les aspects système de management », relève Étienne Cailleau. Elle pourra servir de base à une certification. Une bonne chose, selon Isabelle Venduvre : « Les villes s'intéressent d'autant

plus à une norme qu'il y a un système de certification. C'est pour elles une garantie. »

« C'est une norme générale, ajoute Christian Lévy. Du fait de ce caractère générique, son application et sa diffusion seront facilitées par l'élaboration de documents techniques spécifiés et fonction des différents utilisateurs. » Les experts ont décidé d'élaborer des guides d'application pour préciser outils et méthodes dans différents contextes et fournir une aide plus opérationnelle. Trois guides sont prévus : un pour les collectivités locales, utile dès lors qu'elles veulent élaborer un document de stratégie territoriale ou lancer une opération d'aménagement par exemple ; un pour des sous-parties d'ensembles urbains, comme des quartiers d'affaires ; et un pour les relations entre une entreprise et son territoire. Les travaux s'engagent pour le guide d'application de l'Iso 37101 aux villes (future norme Iso 37104) au sein d'un groupe de travail franco-sino-allemand, dont la France assure la coordination. « Au moment où la France présentait son new work item, les Allemands et les Chinois faisaient part de leur intérêt pour ce sujet », explique Christian Lévy. Des actions pilotes doivent alimenter la norme, sous forme d'expérimentations conjointes dans deux villes françaises, deux villes chinoises et deux villes allemandes. « Les expérimentations doivent permettre de capitaliser pendant la rédaction de ce guide. C'est un moyen d'éprouver la norme Iso 37101 et de la faire connaître », relève Étienne Cailleau.

## ÉGALEMENT AU PROGRAMME

La norme Iso 37120 Indicateurs sur les services urbains et la qualité de vie est entrée en révision. « Cette norme, développée par les Canadiens et adoptée après une procédure rapide, ne correspondait pas à l'approche française », détaille Isabelle Venduvre. « Elle fournit une batterie d'indicateurs sur le développement urbain... mais néglige les indicateurs environnementaux », déplore Christian Lévy. La révision a permis de revoir l'ensemble des indicateurs parmi lesquels les villes pourront choisir et d'intégrer les avancées de l'Iso 37101. Les deux normes n'étant pas structurées de la même façon, « nous avons obtenu un tableau qui fait le lien entre elles », précise Isabelle Venduvre.

Comme la norme Iso 37120 dans sa version initiale, un certain nombre de documents publiés par l'Iso/TC 268 ne sont pas repris dans la collection française. Il s'agit notamment de référentiels élaborés par le sous-comité (SC) 1

## FINALITÉS ET DOMAINES D'ACTION

Six finalités à atteindre : attractivité ; préservation de l'environnement ; bien-être ; résilience ; utilisation de ressources renouvelables ; cohésion sociale.

Douze domaines d'action minimum à mobiliser : gouvernance, engagement, autonomie ; éducation et capacité à construire ; innovation, créativité, recherche ; santé et soins ; culture et identité collective ; vivre-ensemble, interdépendance, mutualisation ; économie, production et consommations durables ; conditions de vie et de travail durables ; sûreté et sécurité ; infrastructures collectives ; mobilité ; biodiversité et services écosystémiques.

M.-C. B.

## PAROLES D'EXPERT



Aurore CAMBIEN

Chef de projet ville durable au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), animatrice de l'Iso/TC 268/WG 1 auteur de la norme Iso 37101.

Infrastructures urbaines intelligentes, à animation japonaise. « *Ce sont des documents très techniques* », relève Christian Lévy. « *Ils portent sur les échanges, la façon de faire communiquer les infrastructures entre elles* », ajoute Étienne Cailleau. « *Le traitement de l'eau et des déchets est considéré uniquement comme une infrastructure*, illustre Isabelle Vendevre. *Notre approche va bien au-delà ! Néanmoins, ces documents méritent d'être suivis, car ils peuvent avoir un impact sur la façon dont les villes vont structurer leur démarche en la matière.* »

« *L'IEC travaille également sur la ville durable, sous l'angle numérique* », ajoute Christian Lévy. Suite à la proposition britannique de création d'un comité technique sur les villes intelligentes à l'IEC, une consultation a été menée par Afnor. Les travaux seront suivis par une seule et même commission de normalisation : « *Les experts français mobilisés au titre de l'IEC auront un œil sur ce que font les gens de l'Iso et vice-versa* », se félicite Christian Lévy.

Enfin, la norme Iso 37100 relative à la terminologie, soumise au vote DIS cette année, sera reprise dans la collection française après traduction. Elle recense les termes et définitions utilisés dans les normes de l'Iso/TC 268 relatifs au développement durable, à la résilience et à l'intelligence des collectivités et de leurs infrastructures. « *C'est un travail utile à tous, commente Christian Lévy. Cela permettra d'unifier les définitions pour ne pas réinventer perpétuellement la roue, mais également de faciliter les échanges internationaux.* » ●

## « Une métanorme qui vient coiffer l'ensemble des référentiels et des processus »

*La norme Iso 37101 est une norme de système de management, qui définit les différentes étapes et les différents processus pour qu'une communauté puisse atteindre un développement plus durable de son territoire. Elle suit la structure HLS<sup>(1)</sup>. C'est un de ses points forts. Ce cadre est connu des utilisateurs de normes (Iso 9001, Iso 14001). Au-delà, elle introduit un cadre de méthode international définissant douze domaines d'action qui permettent d'atteindre les six finalités du développement durable. Le cadre de méthode en fait une métanorme qui vient coiffer l'ensemble des référentiels et des processus. Elle permet par nature de faire le lien entre les différents référentiels. Elle ne détaille pas autant qu'eux les principes et les plans d'action, mais elle propose un cadre général à l'intérieur duquel peuvent venir s'emboîter toute une série de documents existants. Les six finalités, très transversales, ont une dimension politique, stratégique. Se développer durablement, c'est chercher à les atteindre. Pour ce faire, la norme s'appuie sur les douze domaines d'action. La norme va aider les communautés à évaluer la manière dont un projet va contribuer au développement durable de son territoire en les passant en revue. Les six finalités donnent le cap, les douze domaines d'action, des éléments de méthode. Lors des débats internationaux, il y avait les partisans d'une norme de système de management, d'un cadre classique, et les tenants d'un champ moins technique – le cadre de méthode, la fourniture d'outils.*

*Ces débats ont abouti à un document qui a trouvé son équilibre dans son caractère générique. Son application sera facilitée par des guides techniques qui vont spécifier un certain nombre d'éléments dans un contexte donné. Le premier guide d'application s'adresse aux autorités en charge de la ville, politiques ou gestionnaires. Il peut concerner les plans de stratégie territoriale, des projets d'aménagement, un équipement... Le guide met l'accent sur la proposition de méthodologies et l'explication de certaines parties pour répondre aux exigences de l'ensemble des parties intéressées par le plan ou le projet. La norme invite d'ailleurs à une grande transversalité en encourageant une approche multi-acteurs et pluridisciplinaire des problématiques urbaines. Des villes ont déjà commencé à s'approprier la norme Iso 37101, comme Hangzhou, en Chine, et font remonter des informations. Les retours d'expérience seront intégrés dans le guide d'application. Un autre guide en projet, sur les sous-parties d'un ensemble urbain, sera destiné aux acteurs de la gestion et de l'aménagement (aménageurs publics ou privés, promoteurs...). Enfin, la norme en préparation sur les villes intelligentes peut être considérée comme une application de la norme Iso 37101, aux projets de smart city portés par une autorité locale ou des acteurs privés.*

Propos recueillis par M.-C. B.

(1) HLS : high level system, structure commune aux normes de système de management.

## UN COMITÉ REPRÉSENTATIF

Créé en 2012 avec une vingtaine de pays, le comité technique Iso/TC 268 Aménagement durable des villes et des collectivités compte désormais 49 membres, « *représentatifs de tous les continents et de tous les niveaux de développement* », commente Étienne Cailleau. Bernard Gindroz en assure la présidence. Parmi les membres P (participants), les principaux contributeurs sont, outre la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Chine, l'Australie, suivis des États-Unis, de la Russie et du Japon.

M.-C. B.